Document de travail:

le e-Learning de l'Université de Fribourg

Préambule

Le *e-Learning* est compris comme la formation et l'apprentissage soutenus par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il regroupe un ensemble d'usages qui vont de la simple communication par email à des projets de la taille de ceux du Campus virtuel suisse en passant par l'utilisation de forums, de CD-ROMs, de pages web, etc. A ce titre, le *e-Learning* constitue un enrichissement des moyens d'enseignement traditionnels. En conséquence, la création ou le soutien de cours totalement à distance n'est pas une priorité. L'Université de Fribourg favorise plutôt une approche hybride qui associe cours traditionnels et moyens TIC.

Actuellement, de nombreux cours de l'Université de Fribourg utilisent l'un ou plusieurs de ces outils. Il s'agit d'une transformation importante par rapport à la situation qui prévalait en 1996 lors de la création du Centre NTE.

Afin de poursuivre l'accompagnement et l'encouragement de cette mutation et d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées au *e-Learning* sur le long terme, le Rectorat fixe un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels dont la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la Commission Enseignement, de la didactique universitaire et du Centre NTE. Ces objectifs seront régulièrement évalués et mis à jour.

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du e-Learning sont :

- 1. Augmenter la qualité pédagogique, et dans certains cas, l'offre de cours de l'Université de Fribourg.
- 2. Faciliter le passage au système de Bologne et à la mise en place des Bachelors et des Masters en contribuant à la collaboration interuniversitaire, en particulier par l'utilisation de plateformes d'apprentissage, et en favorisant l'explicitation des offres de cours via le site Web des cours de l'Université.

Eléments de la stratégie

La stratégie *e-Learning* de l'Université de Fribourg repose sur une série d'éléments dont certains nécessitent des actions concrètes nouvelles. Ils sont présentés en premier dans la liste ci-dessous (1 à 4). Les autres éléments de la stratégie sont déjà opérationnels (5 et 6).

Afin de pouvoir mettre en œuvre la stratégie définie et intégrer l'action quotidienne sans devoir faire du "coup par coup", le Rectorat assure un budget *e-Learning* sur le long terme.

1. Présence sur le web des cours de l'Université de Fribourg

A court terme, la totalité des cours donnés à l'Université de Fribourg doit posséder une ou des pages web qui devront :

- contenir une série d'informations minimales (à définir par le groupe de travail ci-dessous);

- utiliser un format prédéfini afin d'offrir une identité visuelle (*corporate identity*) minimale;
- être reliées aux pages web du programme des cours de l'Université.

Cette présence apportera à l'Université de Fribourg un important gain en visibilité. Elle apportera aussi un gain de temps pour les enseignants et les étudiants présents à Fribourg ainsi que pour ceux qui sont en train de sélectionner leur université. A terme, ces pages devraient permettre aux étudiants de s'inscrire directement aux différents cours.

Action

Un groupe de travail ad-hoc est constitué par le Rectorat. Le groupe de travail a pour tâches :

- a) de préciser les informations minimales qui devront apparaître sur la page web du cours. Le groupe de travail consulte les enseignants afin d'intégrer au mieux leurs idées et envies;
- b) de proposer un calendrier de mise en oeuvre. Idéalement, le système devrait être opérationnel pour le semestre d'été 2005;
- c) de déterminer les coûts de mise en oeuvre en tenant compte des ressources existantes et des collaborations possibles, en particulier avec les services académiques (base de données du programme des cours), le service de presse et communication (responsable du serveur web de l'Université), les services administratifs, le service informatique, les facultés et le Centre NTE;
- d) d'établir une liste des domaines connexes pouvant influencer ou être influencés par cette présence sur le web. Par exemple, la base de donnée des crédits ECTS, l'intégration du site existant *elearning.unifr.ch*, etc.

2. Valorisation de l'intégration du e-Learning

Délai : rentrée 2004

Conscient de l'importance de l'usage des TIC dans l'enseignement, le Rectorat en valorise l'usage.

Actions

- a) Dans la journée bilingue d'information et de formation pour les nouveaux professeurs, maîtres d'enseignement et de recherche, maîtres assistants, chargés de cours et lecteurs, le Rectorat prévoit une partie consacrée au *e-Learning*.
- b) Le Rectorat invite les Facultés à tenir compte, parmi les compétences en didactique universitaire, en particulier des compétences en *e-Learning*, lors de l'engagement des nouveaux enseignants.
- c) Le Rectorat prend en compte l'usage du *e-Learning* lors de l'évaluation régulière des cours.

3. Equipement des salles

Délai : rentrée 2004

Afin que les enseignants et les étudiants puissent utiliser naturellement le *e-Learning*, les salles de cours et des places de travail pour les étudiants sont équipées de manière adéquate.

Actions

a) Le service informatique s'assure de l'existence d'une connexion internet (*Point d'accès UFnet public*) et d'un câble de connexion pour chaque salle de cours et de séminaire.

- b) Les services administratifs des bâtiments et de l'équipement, en collaboration avec les départements, s'assurent de l'existence d'un projecteur (ou de la possibilité d'en réserver) pour chaque salle de cours.
- c) Les organes responsables des salles de cours s'assurent qu'une référence à une personne de contact est affichée dans chacune des salles de cours.
- d) Des salles de travail seront mises à disposition des étudiants afin qu'ils puissent avoir accès à Internet et travailler en groupe.

4. Appel à projets

Délai: rentrée 2004

Afin de diffuser une culture du *e-Learning*, le Rectorat favorise les projets de *e-Learning* internes à l'Université de Fribourg. A cet égard, il soutient les initiatives des enseignants dans ce domaine.

Action

- a) Le Centre NTE et la Commission Enseignement conduisent régulièrement une procédure d'appel à projets. Pour pouvoir participer à l'appel à projets, l'usage d'une plateforme *e- Learning* est un pré-requis (cf. pt 5.).
- b) La Commission Enseignement élabore une liste des critères de sélection. Elle tient compte en particulier de l'équilibre entre les Facultés et entre les langues, ainsi que de la pérennité du projet. Le document contenant la liste des critères est public.
- c) La Commission Enseignement sélectionne les projets. Idéalement, deux projets sont retenus par année.
- d) La réalisation des projets retenus est faite par le Centre NTE en collaboration étroite avec le requérant. Le temps de travail alloué à un projet doit au plus correspondre à un assistant à mi-temps sur une année.
- e) Un rapport présentant le déroulement du développement du projet est rédigé conjointement par le requérant et le Centre NTE.

5. Plateformes de cours

Afin de faciliter l'usage de l'internet par les enseignants, le Centre NTE propose une sélection de plateformes d'apprentissage pour lesquelles il fournit un soutien informatique et pédagogique. Ces plateformes sont proposées mais non imposées.

Chaque enseignant reste libre de créer ses propres pages web ou d'utiliser l'environnement qu'il désire.

6. Formation continue

- a. Afin de continuer, d'une part, à diffuser les compétences TIC directement au sein des équipes d'enseignement et, d'autre part, à soutenir le développement de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à l'Université, le Centre NTE et la didactique universitaire poursuivent leur offre de formation : ateliers, séminaires, colloques au sein des départements, etc.
- b. Le Centre NTE et la didactique universitaire envisagent la création de cours de formation aux TIC pour les étudiants (*soft skills* dans le cadre de la réforme de Bologne, méthodes d'apprentissages, etc.).

Conformément au Règlement du 20 janvier 2003, la Commission Enseignement poursuit ses activités. Elle engage par ailleurs une réflexion quant à la création de correspondants, ou ingénieurs pédagogiques. Ces derniers, en étant plus proches des domaines spécifiques des Facultés, pourraient compléter efficacement la diffusion du *e-Learning*.

Approuvé par le Rectorat dans sa séance du 29 juin 2004, pour une période de deux ans.